



HAL
open science

Quand la forêt devient un équipement de la ville : un parc animalier à l'échelle de l'agglomération rouennaise

Romain Lepillé, Barbara Evrard, Michel Bussi, Damien Féménias

► To cite this version:

Romain Lepillé, Barbara Evrard, Michel Bussi, Damien Féménias. Quand la forêt devient un équipement de la ville : un parc animalier à l'échelle de l'agglomération rouennaise. *Vertigo : Revue de cinéma*, 2017, Hors-série 28, 29 p. 10.4000/vertigo.18312 . hal-02365773

HAL Id: hal-02365773

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02365773v1>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement

Hors-série 28 | avril 2017

Usages du sol : entre exploitation des ressources naturelles et protection de l'environnement

Quand la forêt devient un équipement de la ville : un parc animalier à l'échelle de l'agglomération rouennaise

Romain Lepillé, Barbara Evrard, Michel Bussi et Damien Femenias



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/18312>

DOI : 10.4000/vertigo.18312

ISSN : 1492-8442

Éditeur

Les Éditions en environnement VertigO

Édition imprimée

Date de publication : 30 avril 2017

Ce document vous est offert par Université de Caen Normandie



Référence électronique

Romain Lepillé, Barbara Evrard, Michel Bussi et Damien Femenias, « Quand la forêt devient un équipement de la ville : un parc animalier à l'échelle de l'agglomération rouennaise », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 28 | avril 2017, mis en ligne le 30 avril 2017, consulté le 30 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/18312> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.18312>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Quand la forêt devient un équipement de la ville : un parc animalier à l'échelle de l'agglomération rouennaise

Romain Lepillé, Barbara Evrard, Michel Bussi et Damien Femenias

Introduction

- 1 Selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), l'espace urbain concentre actuellement 77,5 % de la population Française (Clanché et Rascol, 2011) et un cinquième de la forêt¹ est sous influence urbaine (Inventaire Forestier National, 2006). De fait, la révolution culturelle des temps libres (Dumazedier, 1988) participe d'une réinvention et d'une extension de la ville qu'il s'agit d'accompagner : les métropolitains font, par leurs loisirs, émerger des sites, des lieux, des territoires différents (Lazzarotti, 1995). Devenus mobiles, ils déplacent les frontières de la ville (Viard et al., 2002). La loi d'orientation du 9 juillet 2001 prend acte de ces évolutions et de ces demandes, puisque la fonction sociale de la forêt est réaffirmée et l'accueil du public mis en avant.
- 2 Les forêts urbaines et périurbaines deviennent ainsi des objets privilégiés pour qui cherche à comprendre les transformations culturelles, sociales et territoriales des milieux « naturels », notamment lorsqu'ils se situent au contact des villes (Papillon, 2014; Boutefeu, 2007 ; Arnould & Piveteau, 1999; Institut français de l'environnement, 1999). Les forêts constituent ainsi des vecteurs de communication originaux et inédits pour ceux qui s'en emparent, les gèrent ou les aménagent. C'est ainsi que, le 5 novembre 2014, l'inauguration d'une mare (Épinay²) a réuni en forêt un préfet de région³, un président de conseil régional⁴, un président d'une agglomération qui concentre près de 500 000 habitants⁵ (l'actuelle Métropole Rouen Normandie) et le directeur régional de l'Office National des Forêts (ONF). On peut s'étonner d'une telle

mise en scène, se demander ce que cache ou révèle un tel « événement », et chercher à comprendre ce que cette mise sur agenda traduit du sens et de la place des forêts urbaines de loisir, aujourd'hui.

- 3 Comment les forêts sont-elles entrées, par phases successives, dans l'institution du cadre vie des populations urbaines ? Quelles sont ces phases ? Quels ont été les acteurs en présence, aux différents moments de ce processus ? Quels ont été leurs rôles, leurs stratégies ? Quels sont les enjeux et les intérêts en jeu, qui se sont exprimés et parfois opposés ? Afin de répondre à cette question, on prendra appui sur l'observation et l'étude des forêts urbaines de la métropole de Rouen, en Normandie (France). On verra comment des demandes originales, issues des loisirs des citadins, ont fait, à l'échelon local, entrer ces massifs en politique. On verra en quoi ces milieux « naturels » se présentent du même coup, aujourd'hui comme des ressources récréatives « pour » la ville voire comme des équipements « de » la ville.
- 4 L'article commence par identifier les spécificités des forêts publiques urbaines, de manière à mettre en perspective les enjeux récréatifs contemporains qu'elles façonnent et dans lesquels elles s'inscrivent. On reconstitue ensuite la trajectoire historique d'un refuge qui, au fil des ans, devient un parc animalier, suscite des mobilisations et fait évoluer les politiques de la ville. On observe, à travers un cas précis et concret, comment les demandes récréatives inscrivent aujourd'hui des milieux « naturels » sur l'agenda politique, comment elles font émerger des territoires de loisir inédits, et permettent d'analyser le déplacement des repères, des échelles et des modalités de mise en œuvre des politiques urbaines contemporaines.

Un parc animalier dans une forêt urbaine, à l'échelle d'une métropole : positionnement du problème

- 5 L'objectif de cette partie est de poser les enjeux scientifiques liés au développement des fréquentations des forêts publiques urbaines, qui dépassent de fait largement le cas sur lequel l'étude prend appui par la suite. Cette partie présente le territoire étudié, une métropole très industrialisée, au couvert forestier exceptionnel, ainsi que le corpus mobilisé. Enfin, nous analyserons l'histoire du parc animalier, de sa naissance fortuite au problème de financement qui doit se traduire par sa fermeture laquelle entraîne la mobilisation des usagers pour le défendre.

Les forêts publiques françaises et l'affirmation récente de leur fonction sociale

- 6 La forêt représente aujourd'hui plus du quart (28 %) de la superficie du territoire français. La France est d'ailleurs le troisième pays forestier européen, après la Suède et la Finlande. Les forêts françaises sont majoritairement privées (74%)⁶. 16,3% de la forêt française appartient aux collectivités territoriales, et 9,7% sont des forêts domaniales d'État (Morin, 2010).
- 7 Les forêts d'Amérique du nord s'étendent sur des superficies très importantes, et sont parfois consacrées comme zones de wilderness (Arnould et Glon, 2006; Glon, 2006). En France de telles étendues forestières n'existent pas, et les zones de wilderness n'existent pour ainsi dire pas. Cet article traite, à travers un cas français, des forêts

urbaines, et en particulier des forêts publiques, qui accueillent davantage de visiteurs que par le passé.

- 8 Les forêts domaniales françaises font partie du domaine de l'État. L'ONF en assure la gestion, en application du Code Forestier. Le contrôle des forêts françaises par la puissance publique est un phénomène ancien. Appropriées par la noblesse et le clergé, qui en excluent le reste de la population, les « mises en forêt » se multiplient dès le haut Moyen Âge. Alors que le phénomène se répand hors de la juridiction royale (Chalvet, 2011), Philippe V crée en 1318 la « Maîtrise des eaux et forêts », un des plus vieux corps d'État, pour veiller à l'application des ordonnances royales. Elle implique leur protection face aux défrichements et préserve un espace économique puisque la conjoncture de l'exploitation du bois devient extrêmement favorable. Durant l'époque moderne (XVI^{ème}-XVIII^{ème}), la régression de la forêt française est continue : l'exploitation s'intensifie pour le bois de chauffage, l'industrie, l'agriculture et la construction navale. Devant le recul du couvert forestier et dans l'optique de préserver des ressources forestières pour la construction navale, l'ordonnance de Colbert (1669) réforme et contrôle l'exploitation des forêts : un quart des forêts est mis en réserve totale. En 1824, une première école nationale des Eaux et Forêts est créée à Nancy. En 1827, le code forestier voit le jour (Chauveau, 1827), qui permet le contrôle de l'exploitation. L'État lance par ailleurs une politique de reboisement, et subventionne les communes qui reboisent ou créent de nouveaux boisements sur leur territoire. À partir de 1850, avec la fin des grands déboisements, la forêt connaît une nouvelle phase d'expansion et aujourd'hui sa surface a quasiment doublé. En 1966, l'État crée un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'Office National des Forêts (ONF), dont l'objectif est de mettre en place une sylviculture rentable. Les missions de l'ONF évoluent progressivement et se diversifient, en intégrant en 2001 ⁷ une mission d'accueil du public, qu'il s'agit de concilier aux fonctions économiques et écologiques. Cette Loi « d'orientation » affirme et renforce les fonctions sociales de la forêt publique française. L'originalité du cas français est ainsi liée à une intervention de la puissance publique qui s'exprime dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale des français, et qui peut être lue comme une extension paradigmatique de l'État Providence (Esping-Andersen, 1999).
- 9 Bien avant cette mission d'accueil du public, Bernard Kalaora ouvre une voie, à la fin des années 1970 en France, et questionne sociologiquement le développement des loisirs en forêt (Kalaora, 1993). Très fréquentée, située à une centaine de kilomètres de Paris, la forêt de Fontainebleau lui permet de décrire et d'analyser les ressorts et les enjeux d'un tourisme vert en expansion. La démarche contemplative des élites tranche avec les comportements « de consommation » des catégories populaires. L'auteur repère des fréquentations et des usages très différenciés, qui tiennent et qui témoignent davantage des dispositions « de classe » des visiteurs que de leur proximité géographique.
- 10 Depuis peu les travaux qui traitent des loisirs en forêts se multiplient, et l'ouverture des forêts au public mobilise davantage l'attention des gestionnaires et des chercheurs (Dehez, 2012; Rulleau, Dehez, & Point, 2010), en particulier la question des liens entre les citadins et la forêt (Granet et Dobré, 2009). Benoît Boutefeu (2007) montre et analyse, du côté de l'offre, l'évolution récente du rôle social du gestionnaire (l'Office National des Forêts - ONF), tenu d'agir et de mettre en scène l'accueil du public.

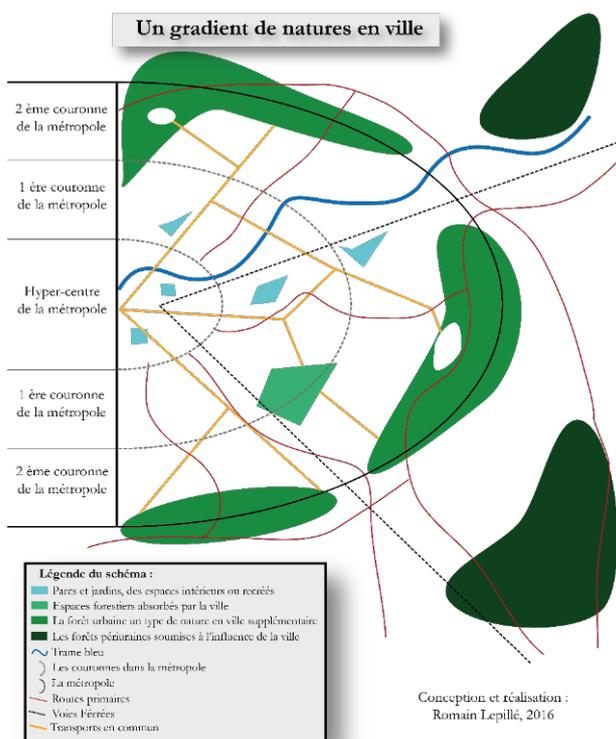
Soucieux des demandes, Pascal Papillon (2014) met en évidence et décrit les attentes prophylactiques des citoyens qui fréquentent les forêts.

- 11 Pour autant, on ne sait encore que peu de choses sur les pratiques par lesquelles ces milieux sont appropriés (Frémont, 1999), perçus et vécus, en particulier par les citoyens, ou sur les médiations territoriales originales (Di Méo, 2001) que produisent les forêts, en particulier lorsqu'elles sont équipées et promues par les villes.

Un gradient de naturalité pour rendre compte des spécificités des forêts urbaines

- 12 La littérature française actuelle différencie 3 types d'espaces boisés : les parcs et jardins, les espaces boisés semi-naturels et absorbés par la ville (Arnould et al., 2011) et les forêts périurbaines (Papillon, 2014) donc au-delà de l'aire urbaine. Ces trois types se distribuent sur un gradient de naturalité (Figure 1) et d'intégration ou de distance à la ville, qu'on commencera par exposer, avant de proposer un type supplémentaire, les forêts urbaines, qui apparaît comme nécessaire afin de mieux rendre compte de la diversité des cas.

Figure 1. Schématisation en gradient de nature en ville selon la littérature actuelle avec l'ajout d'une nature supplémentaire : la forêt urbaine.



- 13 Avec les parcs et jardins qui sont des espaces intérieurs ou recréés nous observons un premier niveau de naturalité dans la ville. Au milieu du XIXème siècle, les premiers parcs urbains et les premières promenades sont créés. Ils sont pensés dans les théories hygiénistes comme des remèdes aux maux de la ville et comme un bienfait nécessaire à l'équilibre de vie des habitants. Il s'agit de lutter contre l'insalubrité par la recherche d'air et de lumière. Au début du XXème siècle, Jean Nicolas Forestier développe le

concept d'ossature verte (1906) en élaborant un système de parcs et de jardins. Le but est d'apporter une solution à la croissance urbaine tout en constituant des lieux pour s'aérer et pour le loisir. La nature est pleinement intégrée à la ville avec des trames d'arbres plantés, des petits squares, etc. Les villes sont au cœur des préoccupations hygiénistes, du fait de la concentration des activités industrielles. Citons l'exemple emblématique et mondialement connu de Central Park à New-York aux États-Unis d'Amérique.

- 14 Avec les espaces forestiers semi-naturels, on identifie un deuxième niveau de naturalité dans la ville : celui des espaces boisés qui ont été absorbés par la ville. Naturels par leurs origines et leurs superficies, ces espaces forestiers ont été conservés pour des raisons paysagères et récréatives, qui l'emportent désormais sur celles de production de bois. L'extension de Paris a ainsi laissé peu de traces d'espaces forestiers : le bois de Boulogne à l'Ouest et le bois de Vincennes à l'Est, actuellement situés à l'extérieur du périphérique, sont à l'origine des réserves de chasse royale. L'ouverture de ces espaces à la promenade, par la monarchie, au XVIIIème siècle, concorde avec les théories hygiénistes de l'époque, qui mettent en avant le mouvement, l'aération et l'exercice (Beck, 2009). Si le bois de Vincennes reste interdit aux domestiques jusqu'à la Révolution française, le Second empire réaménage et de fait urbanise ces espaces avec des équipements tels des hippodromes ou des zoos.
- 15 La littérature identifie un troisième type de forêt, en dehors de la ville mais sous son influence. Ces forêts périurbaines « contribuent à la qualité de la vie dans les zones urbanisées sur deux plans : en participant à l'aménagement du territoire (structuration du paysage qui devient plus lisible et harmonieux) ; en accueillant le public (contact avec la nature, détente, coupure avec la vie urbaine physique et psychologique) » (Moigneux, 2005).
- 16 Les types précédemment énoncés sont mal ajustés à d'autres types de milieux, qu'on propose ici d'appeler « forêts urbaines ». Le terme de « foresterie urbaine »⁸ est apparu au Canada en 1974 chez les « gens du métier ». Dans un article de la revue *The Forestry Chronicle*, Erik Jorgensen définit la foresterie urbaine comme « une branche spéciale de la foresterie qui a pour objectif de gérer la sylviculture dans le but de contribuer au bien-être physiologique, sociologique et économique des sociétés urbaines. Sont inclus dans cette contribution les bienfaits environnementaux, les activités récréatives et les aménités générales que procurent les arbres »⁹ (Jorgensen, 1974). Dans cette définition l'accent est placé sur le travail du forestier qui doit concilier la fonction économique de production de bois, la préservation de la biodiversité et la fonction récréative. On retiendra surtout que ce terme de « forêt urbaine » fait sens pour ceux qui « font » et « travaillent » la forêt.
- 17 Quatre caractéristiques permettent de définir ces forêts urbaines : la localisation, l'accessibilité, les fonctions qu'elles remplissent et les usages qui en sont faits. Ces forêts sont d'abord, comme leurs noms l'indiquent, attenantes à la ville ou enclavées dans le tissu urbain. Cette localisation, au contact direct de la ville, confère à ces forêts une accessibilité exceptionnelle. Elles sont très proches de zones urbaines de bâti dense, notamment résidentielles, et des populations conséquentes s'y rendent autrement qu'en voiture. Par leurs superficies et leurs destinations (sylviculture, services écosystémiques), ces forêts constituent encore des milieux « naturels » exploités pour le bois et dont les populations de faune sauvage doivent être régulées (sangliers, cervidés etc.). Comme les forêts périurbaines, ces forêts fonctionnent

comme des « ceintures vertes », et permettent de maîtriser la croissance des villes en les entourant de zones non bâties, concept d'origine britannique nommé ceinture verte (green belts). Les forêts urbaines jouent également un rôle de « poumon vert » pour les villes qu'elles protègent, puisqu'elles filtrent l'eau, protègent des inondations, purifient l'air, refroidissent la température et limitent les îlots de chaleur en ville. Elles se présentent également comme des terrains de jeux et abritent de multiples activités de loisirs, qu'elles soient sportives ou non. Elles sont aménagées pour permettre aux urbains un accès à un espace de nature propice aux loisirs et proche de leurs lieux d'habitations. On trouve ainsi différents gradients d'immersion dans la forêt : de la promenade dominicale aux activités extrêmes, du type course d'orientation nocturne de 55km. Elles permettent aussi d'éduquer à l'environnement et de procurer aussi un sentiment de bien-être (wellbeing) (Kaplan, 1995), un sentiment de coupure avec la ville.

- 18 Une façon originale d'aborder ces natures en ville, est d'étudier la réinvention des territoires du quotidien (Di Méo, 1996) engendrée par les temps libres et les loisirs (Viard, 2006 ; Viard et al., 2002 ; Dumazedier, 1962, 1988) qui profitent d'abord aux espaces naturels de proximité (Lazarotti, 1995). En effet, à la différence des forêts périurbaines, qui impliquent des excursions à la demi-journée, les usages sont citadins, et correspondent à des « loisirs de voisinage » (Lazarotti, 1995), puisque la distance parcourue est parfois très faible, et façonne des territoires du quotidien (Di Méo, 1996) : faire son footing, promener le chien. Les attentes des citadins à l'égard de ces massifs sont multiples et de ce fait ambivalentes. D'une part, on constate la présence d'un imaginaire (et des demandes) de nature brute, de « nature naturelle », lié au désir de s'évader ou de jouer à se perdre dans la forêt profonde ; d'autre part, les demandes d'équipement (signalisation, traitement des surfaces de manière à ce qu'elles soient propices à des glisses urbaines, etc.) convergent vers une reconstruction, un balisage et une artificialisation, qui transforme la forêt en un système de signes comparables à celui que propose la ville.
- 19 Massivement fréquentées et investies par les usages de fonctions récréatives, ces forêts urbaines semblent, aux yeux de certains, détournées de leur fonction de ceinture verte (Engkvist, 2010; Gauthier et Mévellec, 2010). En effet, C'est que la pression exercée par la présence du public et la diversité des usages est telle qu'elle investit le forestier d'une fonction de médiation sociale inédite. L'unité territoriale des forêts domaniales de l'agglomération rouennaise reçoit par exemple, en moyenne chaque semaine, plus de quatre demandes d'autorisations de sorties en forêts, et cela sans compter les battues organisées par les adjudicateurs de chasse sur leurs lots et les nombreuses sorties de groupes qui ne préviennent pas, par méconnaissance, l'unité territoriale. La pression anthropique exercée sur ces forêts complique la tâche des gestionnaires et des exploitants, au point de les placer parfois dans l'incapacité temporaire d'y exercer certaines tâches : faire respecter la loi car les urbains ne reconnaissent pas cet uniforme, être invectivé parce qu'on y travaille avec des engins motorisés, parce qu'on y exerce des coupes, y pénétrer et y circuler parce que les voies d'accès sont encombrées (parking sauvage), etc. « Toucher à un arbre n'est pas loin de signifier actuellement porter atteinte à un bien irremplaçable, une nécessité vitale, à l'orée du sacré » (Bloch, 1991). La diversité des usages et leurs conciliations distinguent la forêt urbaine, ainsi qu'une tendance à « l'asservissement fonctionnel » des massifs aux « utilisateurs urbains » (Lazarotti, 1995) : les usages récréatifs des citadins tendent à

prendre le pas sur les fonctions économiques et environnementales, élargissant l'étendue des services écosystémiques que rendent les forêts.

Un terrain d'observation privilégié : une métropole dotée d'une ceinture verte

- 20 Avec les forêts urbaines, on voit que l'État et les différents acteurs de la puissance publique (ONF, collectivités locales) jouent différents rôles, dans l'aménagement du territoire, dans la protection de l'environnement et aujourd'hui dans l'accessibilité aux services écosystémiques. Depuis les lois de décentralisation, la gouvernance territoriale en France évolue de façon continue et a vu s'affirmer (au tournant des années 2000) les communautés d'agglomérations puis, plus récemment (2015), les métropoles. Le terme de métropole revêt ainsi deux réalités. Il désigne un ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde. On emploiera également ce terme pour désigner un nouveau type d'intercommunalité aux compétences élargies, créé par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Au 1er janvier 2016, la France compte quatorze métropoles.
- 21 La métropole rouennaise¹⁰ a subi les mêmes phénomènes migratoires - d'exode rural/urbanisation puis d'étalement (ou de rurbanisation) - que ceux qui ont été observés par ailleurs en France : la métropole s'est développée en s'étalant, alors que des villes moyennes ont émergé, notamment sous l'effet d'industries nouvelles (Communauté de Communes Caux Vallée de Seine : 68 000 habitants). Initialement périurbain, le phénomène de rurbanisation (Thomsin, 2001) s'étend toujours davantage dans l'espace. Avec la montée en puissance des agglomérations, l'espace urbain sort de la ville. L'échelle de l'axe Seine, qui prend pour référence les zones portuaires élargies, permet d'appréhender cet étalement. Parce que l'estuaire de la Seine est aujourd'hui l'un des plus aménagés et l'un des plus pollués d'Europe, on comprend que le cadre de vie y joue un rôle déterminant, qui génère un clivage au sein des agglomérations entre les secteurs industriels et ouvriers peu valorisés et les zones pavillonnaires ou tertiaires de plus en plus recherchées par les ménages en situation d'ascension résidentielle (Pican, 1996).
- 22 La métropole rouennaise a connu trois périodes d'industrialisation, liées à la présence du port. Après avoir été une place importante de l'industrie textile, Rouen devient « en un siècle l'un des principaux centres français de l'industrie chimique. » (Guermond et Gay, 2008), avant de connaître une nouvelle conversion, vers l'électronique et la chimie fine (médicaments).
- 23 Cette histoire industrielle ne confère pas spontanément à la ville une image d'agglomération « verte ». Davantage soucieuse des atouts de son riche patrimoine, celle-ci valorise son cœur historique, très tôt (1972) identifié « Ville d'Art et d'Histoire »¹¹.
- 24 Pour autant, Rouen dispose d'un couvert forestier exceptionnel par sa superficie (9000 hectares, un tiers de son territoire), par sa qualité (70% de forêt publique, entretenue et accessible), et se présente depuis peu comme une agglomération à « cœur » forestier. La ville historique s'offre dans un écrin de verdure (Guermond et al., 1993) puisqu'il y a plus de forêt à l'intérieur de l'unité urbaine qu'à l'extérieur (Inventaire Forestier

National, 2006). De plus, ces forêts sont à 70% publiques (contre 25 % en moyenne en France) et remplissent, en plus des deux fonctions traditionnelles de gestion forestière et de régulation des espèces animales par la chasse, une troisième fonction d'accueil du public. L'agglomération apparaît donc comme un terrain d'étude privilégié pour étudier les rapports que les urbains entretiennent avec ces territoires de nature en mutation.

Des prises empiriques multiples sur l'objet

- 25 Pour rendre compte du processus conflictuel évoqué et de son issue originale, on a multiplié les prises empiriques sur l'objet. Le corpus est composé d'observations de terrain (dans les forêts de l'agglomération, autour du parc animalier, etc.). Elles permettent d'évaluer la fréquentation et les usages que font les individus. Il se compose également d'observation participante. Le rôle « d'observateur participant » lors de réunion institutionnelle avec l'ONF et l'agglomération permet de mieux comprendre les rapports qui se jouent entre les acteurs en présence. Cela a également permis d'accéder à des matériaux originaux comme les deux chartes forestières de territoire (CFT) portées par l'agglomération (2004-2008, 2010-2014) qui regroupent différents acteurs de la forêt (gestionnaires, utilisateurs, associatifs...). Ces chartes sont l'occasion pour l'agglomération de produire des enquêtes sur les usages et les perceptions des habitants de l'agglomération (cinq enquêtes quantitatives entre 2002 et 2014)¹², de recenser les points d'accès aux forêts, d'améliorer la signalisation en forêt, etc. Suite à ce travail nous avons pu récupérer des données d'autres acteurs qui travaillent avec l'agglomération, comme l'Association de la Forêt de Roumare (AFR) qui nous a également fourni du matériau (articles de presse, compte rendu de réunion, projet de réaménagement du massif forestier de Roumare, etc. Nous mobilisons également des entretiens semi-directifs auprès des individus qui ont participé à la sauvegarde du parc. Ils permettent de comprendre l'originalité des rapports entretenus et de reconstruire l'histoire du parc animalier, l'histoire de la mobilisation, etc.

La force des usages établis, la résistance des usagers : se mobiliser pour un parc animalier

- 26 La reconnaissance et à la mise en avant d'un patrimoine forestier n'a rien d'évident. Comment les forêts rouennaises sont-elles entrées dans un tel processus, qui en fait aujourd'hui des « forêts d'exception » ? Pour répondre à cette question et comprendre cette trajectoire, on propose ici de reconstituer l'histoire d'un parc animalier qui donne à voir des animaux endémiques de la région (cervidés, sangliers, renards, etc.) et semble à première vue incongru pour traiter de la « nature ». Cependant, il permet de théoriser un conflit d'usage puis une concertation, de manière socio-culturelle, temporelle et spatiale (Berque, 2000). Nous allons étudier l'histoire du parc animalier qui naît en 1966 et qui 33 ans plus tard est menacé de fermeture au regard de considérations financières.
- 27 Avant la création du parc animalier, le site était déjà identifié par les résidents de proximité : « à côté de la mare Épinay avec cette grande prairie où tout le monde se réunissait, il y avait des bals musettes »¹³. En 1963, des promeneurs trouvent dans la forêt, sur un lit de fougère un faon, qu'ils nomment « Fany ». Ils l'apportent au garde

forestier qui s'en occupe. Au moment de prendre sa retraite, il aurait dû laisser Fany en liberté, mais, étant domestiquée, elle n'aurait sûrement pas survécu. Le nouveau garde forestier décide de lui aménager un enclos¹⁴.

- 28 Entre 1966 et 1995, c'est une période de consensus sans changement notable. L'ONF détache un technicien forestier dont le but est de s'occuper de l'intérieur du parc. Petit à petit le parc recueille des animaux domestiqués ou blessés qui ne pouvaient pas être relâchés, confiés à l'ONF par le Centre d'Hébergement et d'Études sur la Nature et l'Environnement (CHENE). En 1985, le parc compte 40 animaux (4 cerfs, 10 chevreuils, 10 daims, 8 biches et 8 sangliers) et la fréquentation est estimée à plus de 200 000 promeneurs annuels¹⁵. Cependant, en 1995, suite à des restrictions budgétaires, l'ONF n'est plus en mesure de financer l'entretien des équipements et des animaux. Un accord est trouvé avec le conseil général de Seine Maritime pour qu'il finance provisoirement le parc animalier. En 1997, une étude de l'ONF en évalue la fréquentation à 370 mille visiteurs annuels (Bille et Iborra, 1997).
- 29 Au printemps 1998, le conseil général de Seine Maritime se désengage du financement du parc animalier en retirant sa subvention de 45 000 francs (8550 euros en prenant en compte l'inflation). Le président du conseil général souligne que : « ce parc situé en forêt était du seul ressort de l'État. Et que, même si ce parc est quelque chose de bien, apprécié par les populations, même si le conseil général avait, dans le passé, contribué à quelques aménagements des abords du parc, il n'avait pas vocation à combler les manques dus au désengagement de l'État »¹⁶. La fermeture du parc est donc prévue pour la fin de l'année 1999.
- 30 Finalement ce parc animalier est né accidentellement. Sa vocation première était d'accueillir une biche. Cette fonction d'accueil s'est vue renforcée et ce parc est devenu un refuge pour le soin et la protection d'animaux. En 20 ans, il a vu sa population passer à 40 animaux. Ce parc devient donc un lieu qui expose une faune régionale et qui bénéficie d'une fréquentation importante. L'ONF prend en charge le parc et ses alentours et crée même un poste de technicien forestier pour s'occuper du parc animalier. Enfin le conseil général accorde provisoirement une subvention pour que le parc continue d'exister mais se retire à la fin de 1999.
- 31 Face à la menace de fermeture du parc animalier, la résistance s'organise de la part d'usagers qui se mobilisent et qui réussissent par la contestation à mobiliser, puis à fédérer d'autres acteurs et enfin à faire de la question un problème public mis sur l'agenda politique.
- 32 Durant le mois d'octobre 1999, une personne qui fréquente régulièrement le parc, constate que celui-ci se dégrade (sentier non entretenu, présence importante de déchets). Elle interpelle le technicien forestier de l'ONF qui lui explique que le parc va être fermé et les animaux abattus. Elle alerte ses proches et elle est rejointe par une autre personne.
- 33 Entre novembre et décembre 1999, le mouvement naît en raison de la mobilisation de ces deux personnes qui se définissent toujours dans leurs discours comme « deux mères de famille »¹⁷. Ce qualificatif qu'elles se choisissent n'est pas anodin et est à prendre en considération. Ce positionnement est double, d'une part, cette mobilisation a pour but de veiller au mieux-être de leurs enfants. En effet, tout ce qui touche de près ou de loin le mieux-être de leurs enfants fait désormais parti de leur « quotidien ». Défendre le parc, c'est participer à l'éducation qu'elles veulent leur donner. Il constitue un espace où elles peuvent transmettre des valeurs de respect de la nature. Elles font participer

leurs enfants en les emmenant au parc lors de la mobilisation et font de la contestation « une affaire de famille et d'éducation ». D'autre part, cette mobilisation prend du temps sur leur « vie de famille » : sur la prise en charge du foyer, des enfants, etc. Le mouvement naît donc d'usagers d'un parc, qui ne sont pas organisés et qui fédèrent autour d'eux un nombre important d'individus d'horizons sociaux très différents.

Figure 2. Forte mobilisation pour sauver le parc animalier de Roumare, Paris Normandie, Lundi 25 octobre 1999



- 34 Le premier temps du conflit est celui de la contestation. Il va s'agir de mobiliser les usagers du parc en les alertant sur sa fermeture et en essayant de les impliquer dans le mouvement. Le choix des deux mères de famille n'est pas dans un premier temps d'occuper l'espace physique que serait une place centrale d'une ville, mais de toucher directement les utilisateurs du parc qui sont les premiers concernés par cette menace de fermeture.
- 35 Le début de la mobilisation se fait dans l'improvisation. Les deux mères de famille décident d'investir le parc pour en faire le lieu de la contestation. Comme on peut le voir sur la figure 1, elles placent une banderole à l'entrée du parc sur laquelle elles inscrivent : « Non à la destruction du parc animalier de la forêt de Roumare ». Elles cherchent ainsi à trouver les mots qui vont faire réagir les usagers du parc. Elles s'installent à l'entrée du parc en plaçant leur banderole sur le grillage. En 3h, plus de 2 000 signatures sont récoltées. Cela montre un parc très fréquenté et soulève des questions sensibles qui font écho auprès des visiteurs du parc. Cette contestation rencontre l'adhésion des visiteurs du parc animalier qui se mobilisent au nom de leur promenade dominicale, de la fonction éducative de ce parc et de leur pratique de loisir.
- 36 Les deux mères de famille réussissent donc à émouvoir en jouant sur la dimension familiale et éducative.

- 37 On passe alors de deux mères de famille à un collectif qui doit acquérir une légitimité, que ce soit auprès des usagers, des politiques ou des gestionnaires. À l'origine, il y avait beaucoup d'incertitudes et le mouvement aurait pu ne pas « prendre ». Mais, au fur et à mesure, il acquiert une ampleur inattendue. La spatialisation du conflit est ici importante puisque l'espace de la mobilisation est celui du parc animalier. Il devient le lieu de la contestation physique mais aussi symbolique. D'ailleurs, on peut remarquer que le gestionnaire (l'ONF), leur laisse prendre possession du grillage du parc, comme le montre la figure 2, ce qui leur permet d'exister. Comme le mentionne François Ripoll : « les groupes contestataires ont besoin de lieux qui leur soient propres pour assurer la vie « quotidienne » du collectif et, de façon symbolique, exister dans l'espace social » (2005). Ainsi, « Le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe: quelque chose que l'on intègre comme partie de soi, et que l'on est donc prêt à défendre » (Brunet et al., 1993). C'est ce lieu que ces femmes vont choisir de défendre.
- 38 Une des deux mères de famille qui va devenir présidente de l'association, témoigne de l'engagement d'individus qui mettent leur compétence au service de cette cause commune :
- « A un moment, je me suis engouffrée là-dedans, les gens se sont mis derrière moi. De deux mères de familles, on s'est retrouvées à une cinquantaine à être en permanence à s'occuper de ça. On a eu une photocopieuse *en deux coup de cuillères à pot*, une entreprise nous en a redéposé une, « pouf vas-y ». Les feuilles étaient gratos, on nous a offert un téléphone pour qu'on puisse avoir un numéro. Enfin on a été tellement portés que c'était naturel qu'on y aille. »¹⁸
- 39 L'investissement dans un mouvement peut se faire de différentes manières. Tout d'abord un investissement en termes de temps (celui pris pour faire signer la pétition ou pour assister à des réunions). Comme tout engagement des effets se font ressentir au bout de quelques temps, en particulier au niveau physique, comme le raconte la présidente de l'association, elle a « perdu 10 kilos dans cette histoire », à son mari de prendre en charge leur domicile durant ce conflit pour la sauvegarde du parc animalier. L'investissement s'exprime aussi en termes de matériels. En effet, dans ce mouvement chacun s'investit à sa manière, ainsi certains vont faire des dons permettant au mouvement de disposer rapidement d'équipements de fonctionnement : par exemple une photocopieuse pour les pétitions ainsi qu'une ligne téléphonique qui leur permet, avant de se mettre en association, d'avoir un numéro de téléphone.
- 40 Mobiliser, c'est aussi rassembler autour de symboles. Ici c'est la sauvegarde des animaux du parc, l'observation de la faune sauvage, ainsi qu'un lieu où les parents enseignent la bicyclette à leurs enfants dans ce parc entouré de routes goudronnées où les voitures ne circulent pas. D'ailleurs, un certain nombre d'animaux ont parfois appartenu à des particuliers qui avaient dû s'en séparer, ceux-ci ont donc été en première ligne de la mobilisation. Ils avaient un attachement particulier au parc et à ces animaux. « Beaucoup de gens qui avaient mis des animaux dedans étaient là tous les week-ends pour surveiller. »¹⁹.
- 41 Dans un deuxième temps, après avoir réussi à mobiliser des individus autour de projet de sauvegarde du parc animalier, il s'est agi de fédérer autour d'eux des associations, des fédérations qui étant organisées avec des statuts reconnus peuvent jouer le rôle de groupe de pression. Durant cette phase, il faut agréger des groupes différents aux motivations divergentes, privilégiant une diversification des revendications. Toutefois, les membres du collectif sont toujours restés avec un objectif commun : sauver le parc. La première association qui est venue appuyer le mouvement est le Centre

d'Hébergement et d'Études sur la Nature et l'Environnement (CHENE). En effet, cette association avait confié des animaux au parc animalier, il est naturel qu'elle soit soucieuse de leurs devenir. Puis l'association Centre de l'Agglomération Rouennaise pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement (CARDERE)²⁰ : pour elle le parc animalier est un lieu important pour l'éducation et pour montrer la faune sauvage qui est présente en Normandie. Un exemple de fédération dont on aurait pu penser qu'elle ne soutiendrait pas le mouvement est la fédération de chasse. Dans un premier temps elle ne souhaite pas rencontrer les membres du collectif, c'est pourquoi une des deux mères de famille décide d'aller à leur rencontre lors d'une battue :

« Un jour que j'effectuais une visite à domicile à côté d'un lieu de battue dans la forêt de Roumare, j'ai décidé d'aller leur parler [...] Le type qui était responsable de la chasse domaniale d'ici a été assez soufflé de mon culot malgré les fusils, au moins une cinquantaine de fusils, qui m'attendaient-là en me traitant de tous les noms et je n'ai pas démenti, je suis allée droit, je lui ai serré la paluche et j'ai dit « on va finir par s'entendre, ce n'est pas possible, on aime la forêt, on aime la forêt ». [...] du coup il m'a subventionnée. »²¹

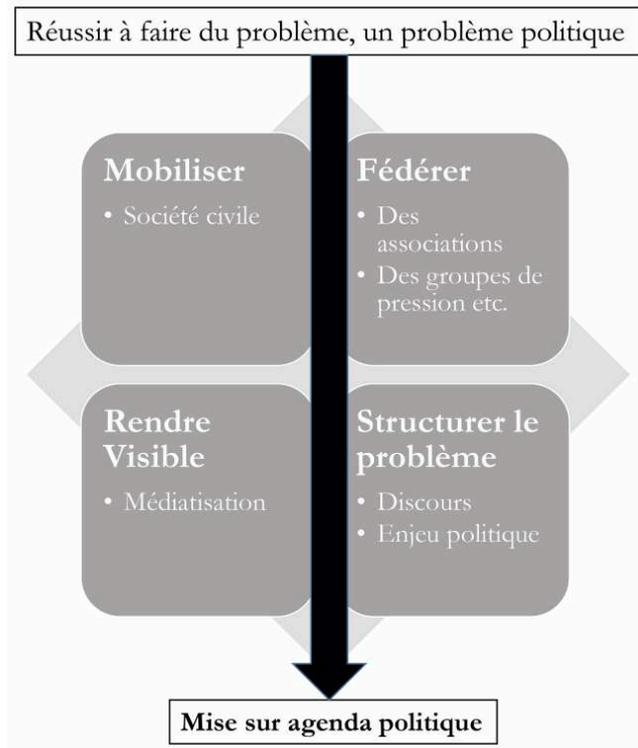
- 42 Comme le montre cet extrait, dans un premier temps les chasseurs n'apportent pas leur soutien au collectif. Cela semble logique puisque le parc animalier, au vu de sa fréquentation est un frein à l'organisation des battues et que la chasse autour du parc animalier en devient très compliquée. Ici on peut penser que c'est la personnalité d'une des deux mères de famille qui a joué un rôle majeur. En effet, cela a permis de créer un dialogue lorsqu'elle a rencontré les chasseurs, par sa manière d'être et de s'exprimer en fonction de l'interlocuteur qu'elle avait face à elle. Elle a réussi à les convaincre en mettant en avant plusieurs éléments : premièrement que cela serait bon pour leur image. En effet, une enquête sur les forêts périurbaines dans les grandes agglomérations françaises montre que les citoyens sont 81 % à être défavorables à la pratique de la chasse dans les forêts proches de leur ville (Lafitte, 1993). C'est donc un moyen d'améliorer leur image. Deuxièmement, en utilisant l'argument de la famille, de l'éducation et de l'environnement, en leur rappelant qu'eux aussi, peut-être, avaient un jour fréquenté, enfant, le parc animalier. Enfin, troisièmement, en leur montrant l'intérêt du parc animalier qui concentre les visiteurs de la forêt. Ces arguments réussissent à toucher la fédération de chasse qui finance par la suite l'achat de banderoles pour le collectif, pour remplacer celles faites artisanalement au moyen de draps.
- 43 Après les chasseurs, elle a également su, face à des hommes politiques, des techniciens forestiers et des journalistes, adapter sa manière d'être et de parler, réussissant à fédérer des individus différents.
- 44 Le mouvement a en effet besoin de fédérer autour de lui car, si dans un premier temps les gestionnaires de l'ONF ont été faciles à convaincre puisqu'ils connaissent l'attractivité du parc, les élus locaux ne sont pas sensibles à sa sauvegarde. Il faut donc créer un rapport de force pour perturber l'agenda et donc l'ordre politique. Les membres du collectif essayent de sensibiliser les hommes politiques qui dans un premier temps ne sont pas réceptifs.
- 45 Si le collectif a réussi à occuper physiquement l'espace public pour exister symboliquement, c'est parce qu'il a choisi des lieux spécifiques. Tel que le parc animalier ou en faisant signer la pétition dans des lieux symboliques de la ville de Rouen : par exemple rue du gros Horloge (rue piétonne commerçante de l'hyper-centre rouennais) pour toucher ceux qui n'étaient pas informés de la menace qui pesait sur le

parc. Un des éléments clés dans la recherche de légitimité dans l'espace public est lié à l'engouement de la part des médias car ils sont l'espace public de discussion (Habermas, 1986) et se font l'écho de la menace de fermeture du parc (notamment la presse locale : *Paris Normandie, Courrier Cauchois, France 3*, etc.). Cela nous indique qu'un parc animalier situé dans une forêt urbaine est un sujet porteur à plus d'un titre pour la presse. Les médias jouent leur rôle en dévoilant des problèmes publics, en donnant la parole à des leaders d'opinion et en participant de fait à construire « l'opinion publique ». Les médias sont des lieux de : « production de messages », « les journalistes devenant et se posant comme intermédiaires obligés et donc protagonistes des relations politiques, on peut considérer les médias comme de nouvelles arènes. » (Ripoll, 2008). C'est-à-dire que c'est à partir du moment où le problème est médiatisé, que cela participe à mettre le parc sur la scène politique et que se crée une nouvelle dynamique. De nombreux habitants de l'agglomération sensibilisés par la presse ou par la pétition, « revenaient au parc animalier beaucoup plus pour voir ce qui se passait »²².

- 46 Au sein du collectif, une des deux mères de famille va devenir la figure du mouvement, c'est elle que les journalistes vont systématiquement interroger, c'est elle qui discute avec les chasseurs, etc. Elle a su adapter son langage et ses attitudes aux différents moments de la contestation. Elle a ainsi su adapter son jeu d'acteur en fonction des scènes dans lesquelles elle était en représentation (Goffman, 1973) lorsqu'elle faisait signer les pétitions, rencontrait un élu ou encore défendait un projet. Finalement elle trouve les mots que le groupe attendait.
- 47 Face à cette menace de fermeture, les usagers ont choisi la contestation publique, mais cela aurait pu être différent. Ils auraient pu choisir de ne pas se mobiliser ou bien apporter leur soutien moral sans s'investir. Si le parc animalier est vu comme un produit de consommation (Kalaora, 1993), au sens où les individus viennent y consommer de la nature, comment les usagers vont-ils réagir ? Selon Albert Hirschman (2011), l'individu dispose de trois manières d'agir face à une situation de mécontentement, situation que nous retrouvons avec le parc : *exit*, *voice* ou *loyalty*. Il peut choisir *exit* et ne pas prendre part à l'action. C'est, dans un premier temps, le choix fait par les hommes politiques. Il peut choisir le loyalisme au sens où certains usagers signent la pétition mais sans réellement y croire ou s'impliquer dans la sauvegarde du parc. Enfin, le choix qui va être fait par ces « consommateurs » de nature est *voice* : la contestation. Cela est sûrement dû au rôle joué par une des deux mères de famille qui s'est retrouvée mise en avant. Elle a donc joué le rôle de leader au sein du groupe puis de l'association dont elle est devenue présidente. Elle a réussi à fédérer autour d'elle un groupe de personnes sociologiquement très différentes.
- 48 La contestation va être efficace puisque le collectif va réussir à mobiliser, fédérer et avec l'appui des médias à rendre visible le problème. En un mois, les deux mères de famille et le collectif qui se fédère autour d'elles recueillent 33 700 signatures, le mercredi après-midi et les week-ends, au parc animalier, mais aussi dans le centre de la ville de Rouen. Il paraît important de rappeler qu'en 1999, les « médias sociaux »²³ n'existent pas et que l'intégralité des signatures a été récoltée sur papier. La pétition est arrêtée au bout d'un mois par un appel du préfet qui souhaite les recevoir. S'il avait refusé dans un premier temps de les rencontrer, la pression exercée par la fondation Brigitte Bardot²⁴ ne lui aurait pas laissé le choix.
- 49 Nous pouvons penser que la mobilisation autour de ce parc est liée au fait qu'il soit identifié comme un « lieu de mémoire » (Nora, 1984) au sens où il est devenu au fur et à

mesure des années (il existe depuis 33 ans lorsqu'il est menacé de fermeture) un élément symbolique du patrimoine des usagers qui le fréquentent.

Figure 3. Comment le collectif fait du problème, un problème politique mis sur agenda.



Source : R. Lepillé, 2015

- 50 Comme le montre la figure 3, quatre moments distincts ont permis au mouvement que la sauvegarde du parc soit mise sur agenda politique. Tout d'abord la mobilisation de la société civile, puis la fédération autour de ce collectif (d'association, de groupes de pression, etc.), ensuite, la visibilité du problème, grâce notamment à la médiatisation du conflit.
- 51 Pour ne pas rester uniquement dans la contestation, le problème a besoin d'être structuré. Le collectif devenu association présente un projet qui dépasse le cadre du parc animalier et propose un aménagement à l'échelle du massif forestier. La sauvegarde du parc animalier devient alors une priorité sur l'agenda politique.

Le parc inscrit sur l'agenda : des changements d'échelle

- 52 Nous assistons à différents changements d'échelles :
- le conflit passe de deux mères de famille à une association,
 - un candidat aux élections municipales devient maire,
 - le périmètre de l'agglomération s'agrandit et le parc animalier entre dans son périmètre.
- Ainsi le conflit prend de l'ampleur et devient un enjeu à l'échelle de l'agglomération.
- 53 Il est pertinent de voir qu'autre chose que l'échelle change quand change l'échelle (Lévy et Lussault, 2003).

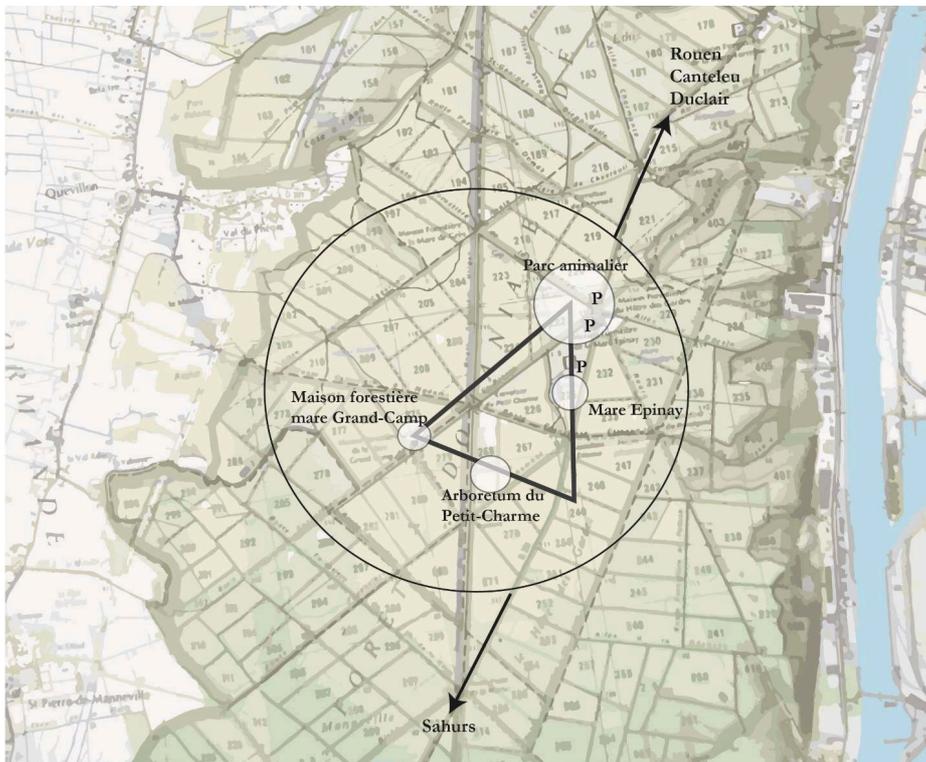
Figure 4. Le logo de l'association de la forêt de Roumare.



Source : R. Lepillé, 2015

- 54 Le premier changement d'échelle intervient après la rencontre avec le préfet qui conseille de se structurer en association pour être entendu. En effet, cela permet de donner une identité au mouvement, en lui donnant un nom et un logo. L'association de la forêt de Roumare (AFR) est donc créée. Nous passons donc de deux mères de famille à une association de plus de 400 membres. Le logo (figure 4) montre au premier plan un cervidé et au deuxième plan des arbres. Cet emblème contribue à forger une identité commune. Le drapeau est un symbole « peu coûteux à dupliquer à l'infini, il permet de marquer l'espace » (Foret, 2008). Il donne aussi aux individus le sentiment d'appartenir à un groupe.

Figure 5. Projet d'aménagement à l'échelle du massif forestier de Roumare.



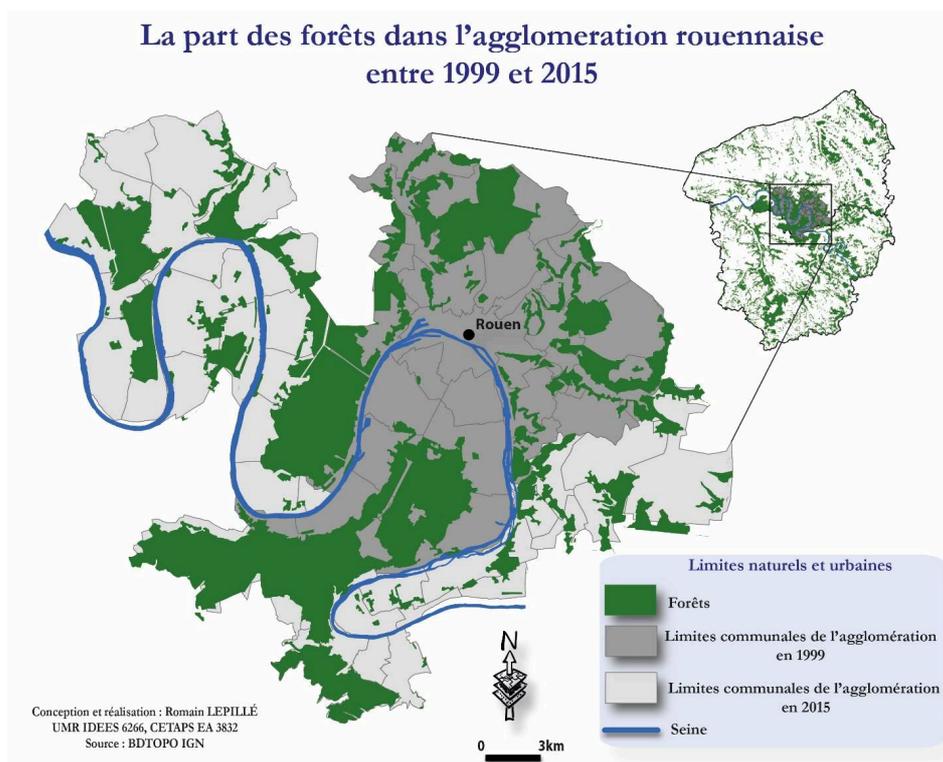
Source : Document AFR. 2000, retravaillé par R. Lepillé **

- 55 Deuxième changement d'échelle, la taille géographique de l'enjeu : on passe de l'aménagement d'un parc à celui d'un massif. Maintenant que le parc est quasiment à l'abandon aux yeux de tous, l'association travaille à monter un projet (figure 4) qui soit plus global et plus ambitieux pour le présenter à d'éventuels investisseurs. C'est d'ailleurs un projet politique au sens où il entend produire du vivre-ensemble (voir ci-dessous). Dans cette démarche l'association reçoit l'appui technique des forestiers de l'ONF. L'association pense tout d'abord à agrandir le parc pour que les animaux bénéficient de plus d'espace. Sa surface double et il passe de 13 à 26 hectares. Elle pense également dans son plan de réaménagement à le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite selon le label « tourisme et handicap »²⁵, mais aussi à mettre en lumière trois espaces situés à proximité : l'arboretum du petit charme, la mare Épinay et la maison forestière de grand-camp. Cette association a réussi à montrer que l'aménagement du territoire n'est pas réservé à une classe de spécialistes.
- 56 Troisième changement, un changement d'échelle politique. On peut remarquer que l'association n'est pas restée dans la contestation, mais est devenue force de proposition avec un projet pour lequel elle a essayé de trouver des financements notamment auprès des banques. Alors qu'au début du conflit les hommes politiques ne souhaitent pas s'investir, un candidat, qui souhaite présenter sa candidature dans la commune qui a la plus forte densité de population à proximité du parc animalier (Canteleu), décide très tôt de partir en campagne et fait de la sauvegarde du parc animalier un thème fort, sinon prioritaire. Si ce candidat décide de commencer sa campagne à ce moment-là, c'est probablement qu'il sent l'opportunité, avec la défense du parc et à travers l'association de la forêt de Roumare, d'obtenir l'adhésion de la population cantilienne. En effet, selon les enquêtes sur les usages et les perceptions des

habitants de l'agglomération, ce sont les habitants de Canteleu qui sont surreprésentés parmi les individus qui fréquentent le parc animalier. Cette stratégie s'avère payante, en mars 2001, le candidat devient maire. On peut voir que le conflit s'étend à une échelle politique, ce qui lui permet de trouver de nouveaux alliés (Subra, 2008).

- 57 Quatrième changement d'échelle, administratif celui-là : l'opportunité pour un nouvel acteur institutionnel, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de disposer d'un objet à la fois visible, consensuel, compréhensible, valorisable et spécifique. Pour le président de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : « C'est la rencontre d'une volonté et d'une opportunité. Le conseil général a lâché le parc et nous avons pensé qu'il était de notre devoir de l'aider à vivre »²⁶. C'est à ce moment que l'agglomération va se saisir du parc animalier, puis des forêts, pour mettre en place une politique forestière à l'échelle de son territoire. On assiste ici au développement d'une intercommunalité qui se surajoute comme un échelon supplémentaire dans le système administratif et politique français. La loi dite Chevènement renforce et simplifie la coopération intercommunale, certains auteurs parlent de « révolution intercommunale » (Borraz, 2012), même si elle s'est produite dans une relative indifférence de la part des populations concernées. Cette loi entraîne, au 1er janvier 2000 le district de l'agglomération rouennaise à devenir la Communauté de l'agglomération rouennaise avec un périmètre élargi (45 communes), dont la commune de Val du la Haye sur laquelle le parc animalier est implanté. Le parc entre désormais dans son périmètre d'action (quatrième changement d'échelle) comme le montre la figure 6.

Figure 6. Une agglomération qui concentre de plus en plus de forêt (1999-2015).



Source : R. Lepillé, 2015

- 58 Ce changement entraîne un transfert de compétences des communes à l'agglomération notamment la compétence environnement dont se saisit l'agglomération. Elle accorde

une subvention de 50 000 francs à l'ONF afin d'assurer la gestion quotidienne du parc pour l'année 2000. « Au regard des compétences qui leur reviennent, de l'étendue de leur périmètre d'intervention, elles [les agglomérations] sont même en passe de devenir des acteurs centraux d'un nombre croissant de politiques publiques » (Navarre & Rousseau, 2013).

- 59 À travers la forêt, c'est sur la politique environnementale qu'agit l'agglomération. Pour ces élus, qui prennent en charge des services essentiels mais peu valorisés comme la gestion des déchets ou les transports en commun, c'est un moyen de faire une politique plus visible et consensuelle et c'est également l'occasion de marquer les esprits. C'est à partir de ce moment que le parc animalier et les forêts de l'agglomération vont être au cœur d'une Charte forestière de territoire.
- 60 Mais finalement, qu'est ce qui fait le succès de ce parc ? Quelques pistes peuvent être avancées grâce à l'observation de terrain, des entretiens semi-directifs et des discussions informelles avec les promeneurs. Tout d'abord, le parc possède plusieurs parkings pouvant contenir environ 700 places. Le samedi ou le dimanche après-midi, les parkings sont souvent remplis, preuve de sa fréquentation. Lorsque les individus sont garés, ils bénéficient de routes goudronnées qui entourent le parc animalier et qui sont fermées à la circulation des véhicules motorisés. Cela offre donc l'avantage de pouvoir effectuer une promenade sur une route facilement empruntable aux vélos et aux poussettes sans avoir besoin d'être vigilants à la circulation de véhicules motorisés. Durant la visite, de nombreux panneaux indiquent les directions des observatoires pour regarder les animaux, mais aussi des autres curiosités de la forêt : la mare Épinay et l'arboretum du petit charme. Le parc est très prisé des familles qui souhaitent proposer une activité à leurs enfants. Si tous les animaux ne sont pas visibles du premier coup (les cervidés restent souvent au centre du parc), les promeneurs sont sûrs de pouvoir approcher les sangliers qui sont constamment collés à leur clôture en attendant que les promeneurs leur jettent du pain dur ou autres mets à leur goût.
- 61 A l'instar des questionnements sur une éventuelle baisse de fréquentation, il est possible de supposer que les visiteurs du parc n'attendent pas inéluctablement quelque chose de plus que ce qui est déjà mis en place. Un équipement de la ville aménagé pour leur permettre, l'espace d'un court moment, de « faire famille » (Féménias, 2015) lors de leurs temps libres.
- 62 Dix ans après l'inauguration du nouveau parc animalier, on pourrait croire que rien n'a changé. La surface est restée la même et les panneaux d'informations sont identiques. Ce qui pousse les gestionnaires à s'interroger sur la fréquentation, comme en témoigne le responsable du service environnement de la métropole : « Cela fait 10 ans que le parc animalier a été renouvelé, la fréquentation doit s'éroder car rien n'a changé depuis 10 ans, on n'a même pas changé les panneaux. On se pose des questions car ça coûte tout de même 80 000 euros à la collectivité par an pour nourrir une quarantaine d'animaux, entretenir les clôtures et payer le personnel.»²⁷.
- 63 Toutefois, au regard des observations de terrain et des différentes enquêtes, menées par la métropole (FPC Marketing direct et relationnel, 2014; Mika Research, 2010; TNS SOFRES, 2006) ou par nos soins, le parc est toujours un des spots les plus fréquentés de l'agglomération. La forêt de Roumare, dans son ensemble, est la deuxième forêt la plus fréquentée de la métropole et suscite des fréquentations spécifiques. Elle est à la fois la plus populaire des forêts de la ville, et attire davantage de visiteurs extérieurs à la

métropole. Il faut donc rapporter ce coût au budget de la collectivité (1 pour 10 000), et à la fréquentation de ce massif, estimée à plus de 500 000 visiteurs par an.

Les chartes, un outil privilégié de concertation

- 64 Avant le lancement de la charte, le parc est déjà sauvé. Nous allons à présent dépasser le cadre du parc animalier pour étudier les chartes forestières de territoire. Sous quelle forme se développent-elles sur le territoire de l'agglomération ? En quoi furent-elles un outil efficace pour sortir du conflit, et pour aller plus loin ensuite ? Dans ce cas précis, la charte est un outil qui permet d'aller plus loin en pensant un aménagement à l'échelle de plusieurs massifs. En effet, dans d'autres cas d'aménagements conflictuels (décharge, prison, centrale nucléaire, aéroport, etc.), les enjeux sont circonscrits à une seule thématique.
- 65 Une charte forestière de territoire est un document réglementaire de concertation qui vise à inciter les acteurs à travailler ensemble sur la base du volontariat. Une circulaire du 15 février 2001 du ministère de l'agriculture et de la Pêche, encourage ce type de démarche. C'est la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) qui est chargée d'accompagner la mise en place des chartes. « La charte de territoire forestier est appelée à devenir un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. »²⁸. Ce qui interpelle tout de suite le lecteur, c'est qu'il est fait mention d'agriculture, de pêche et de territoires ruraux. L'agglomération rouennaise, par sa taille, par sa densité urbaine, par sa démographie est très éloignée du type de territoire pour qui sont pensées ces chartes. Même si elles ne sont pas destinées à une agglomération de la taille de Rouen, elles sont un outil qui permet de développer des partenariats. À propos des premières assises nationales des chartes forestières de territoire qui se déroulent en 2003, le chef du service environnement de l'agglomération rouennaise raconte, qu'il y avait un décalage avec les autres chartes. La charte de l'agglomération rouennaise est orientée « accueil du public » avec une intercommunalité de 500 000 habitants et des projets financiers très importants. Les autres chartes étaient orientées « sylviculture et biodiversité » dans des intercommunalités de 20 mille habitants.
- 66 Depuis le début des années 90, il y a eu une volonté, notamment dans des conflits portant sur l'aménagement et l'environnement, de repenser les outils existants de la concertation (Revel, 2007). La charte va donc être utilisée comme un outil de concertation et en tant que mode de gouvernance (Lascoumes et Le Galès, 2012). La définition de la concertation est au cœur de plusieurs recherches relatives à l'environnement (Mermet et Berlan-Darqué, 2009), qui la définissent d'abord par ses objectifs (Deldrève et Deboudt, 2012), qu'il s'agisse de faire émerger des aspirations collectives (Beuret, 2009), de trouver une issue à un problème et/ou de construire un projet commun avec la finalité de dépasser les enjeux particuliers (Beuret et al., 2006), ou encore de permettre aux publics concernés d'influencer la prise de décision (Fourniau, 1997).
- 67 L'intérêt de la concertation dans le cas qui nous intéresse a été la rencontre entre deux acteurs (l'ONF et la métropole) qui vont faire cause commune. L'ONF a besoin de moyens pour accueillir le public. La métropole, nouvel échelon politique et administratif, est en quête de légitimité sur le territoire. Elle va se saisir des forêts pour

- valoriser son territoire, en équiper les différents massifs pour en faire des « forêts d'exception »²⁹. Comme l'exprime un fonctionnaire territorial, alors (2003) en charge des aménagements et de la qualité de vie, « nous avons une carte à jouer, celle de la nature à proximité de la ville. Nous devons privilégier l'aspect social de nos massifs. »³⁰.
- 68 Parmi les actions de la charte on trouve, en plus de la restructuration du parc animalier, l'amélioration de la signalétique à l'intérieur des forêts, la mise en lumière de la mare Épinay et de l'arboretum du petit charme, la création d'un réseau de maison des forêts, la création d'une forêt urbaine de loisirs sur le site du Madrillet, etc. Ces actions ont pu être réalisées grâce à un co-financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). L'élaboration de la charte réunit plus de 50 acteurs locaux (clubs ou associations, ONF, des fédérations, des maires de commune, etc.). Le projet porté par l'Association de la Forêt de Roumare (AFR) de la restructuration du parc animalier, de la mare Épinay et de l'arboretum du petit charme est repris et labellisé « CREA-ONF ».
- 69 Après la restructuration du parc animalier, le budget le plus important est accordé à la création d'un réseau de maisons des forêts. C'est en 2001 que l'idée de créer ce réseau sur le territoire voit le jour. Le chef du service environnement explique avoir reçu en 2001, « une commande politique du président » (NDLA : de la métropole), leur demandant de « construire une maison des forêts, enfin une maison dans la forêt, une maison forestière, un lieu d'accueil du public en forêt. »³¹. Le personnel politique comprend l'importance de la forêt dans une agglomération handicapée par une image de territoire pollué et de « pot de chambre » de la Normandie, et souhaite mettre en avant les atouts d'une agglomération « handicapée par son image exclusivement industrielle. Or le manteau forestier est important Il faut se l'approprier. »³²
- 70 On voit que la cause écologique « tend à s'inscrire dans le mode d'évaluation du renom lorsque ses tenants cherchent à attirer l'attention de l'opinion en recourant aux médias ou aux campagnes publicitaires. » (Lafaye & Thévenot, 1993). Avec l'évolution des missions de l'ONF, qui depuis 2001³³ assure une mission d'accueil du public, l'affirmation et le renforcement des fonctions sociales de la forêt publique française trouve à Rouen une issue originale, sinon une forme relativement pionnière. L'originalité du cas donne accès à une intervention de la puissance publique qui s'exprime dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale des français, et qui peut être lue aussi comme une extension paradigmatique de l'État Providence (Esping-Andersen, 1999).
- 71 L'aménagement et l'équipement du territoire traduisent des considérations et des choix politiques (Merlin, 2002), auxquels n'échappent pas les offres de loisir (Evrard, 2014). L'implantation de la première maison des forêts se révèle ainsi immédiatement très « politique » : si les agents préconisent le massif le plus fréquenté (la Forêt Verte), qui se situe à proximité des « beaux quartiers », les élus optent pour un massif proche d'une Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) et de quartiers populaires, à l'autre extrémité de la ville. Ici s'exprime une volonté de changer les choses, de démocratiser la fréquentation et les usages des forêts, plutôt que de viser une rentabilité (en termes de fréquentations) à court terme, susceptible de renforcer les inégalités ou de creuser les écarts sociaux. Conçues dans une optique de démocratisation culturelle, les maisons des forêts offrent leurs services à proximité des familles qui en ont le plus besoin, à proximité des quartiers où les besoins sont les plus évidents. Une tension entre politique et gestion est à l'œuvre. Dans une optique gestionnaire, on est tenté de

prendre en compte et de « suivre » des demandes avérées ou établies, afin de maximiser les chances, pour les services proposés, de rencontrer le succès, au risque de creuser les écarts. Dans une optique plus politique, qui cherche à construire et à étendre ce qui est commun, à faire preuve d'équité afin de garantir à la communauté citoyenne un minimum de cohésion, on est au contraire soucieux d'offrir plus à ceux qui ont moins, c'est-à-dire comme ici en s'adressant en priorité à ceux qui ne se dirigent pas spontanément vers les forêts au risque (Rawls, 1987).

- 72 Si en 1999 le sort d'un parc animalier ne semblait pas intéresser les élus locaux, lorsque le projet de maisons des forêts démarre en 2002, et qu'il est rendu public en avril 2003, ce sont 13 communes sur les 34 que compte l'agglomération à l'époque, dont certaines proposent plusieurs projets, qui sont candidates sur les 34 communes que compte alors l'agglomération.

Conclusion

- 73 Les loisirs donnent parfois accès à des médiations territoriales originales, en ce qu'ils participent de l'institution du cadre de vie (Féménias et al, 2012). Avec les actes d'engagements (Torre et al., 2006) et souvent à travers les conflits, les mouvements les plus imperceptibles de nos sociétés accèdent parfois au visible et deviennent intelligibles. Les conflits se prêtent facilement à l'observation, dans la mesure où des « problèmes », c'est-à-dire des rapports de sens et des rapports de force sont clairement constitués comme tels dans l'espace public (Dewey, 1927).
- 74 Le parc animalier de la forêt de Roumare donne à voir un processus d'institution étonnant, qui part d'une demande « urbaine » d'équipement de la nature, et qui consiste à mettre en scène des espèces emblématiques qui sont loin d'être en voie d'extinction et pullulent dans les massifs faute de prédateurs pour les réguler. Publiquement gérée, inscrite dans une gestion de long terme, la nature revendiquée est ici loin d'être menacée. Pour autant, un collectif contestataire émerge, qui demande à accéder à une forme de bien commun. Il rassemble des acteurs multiples et divers, qui habituellement s'opposent. Cette lutte fait entrer l'environnement forestier dans le jeu politique, débouche sur des institutions de gouvernance de l'ouverture « récréative » de la nature (charte). Entrée en politique pour le rôle qu'elles tiennent dans les dynamiques de loisir des citoyens, ces forêts montrent à quel point les urbains s'attachent aux fragments de nature disponibles dont ils disposent, et qu'ils convertissent en terrains de jeu ou, comme ici, en équipement « de » la ville et « pour » la ville.
- 75 On voit par ailleurs comment des usagers *a priori* inconciliables travaillent à définir ce qui est en commun, et deviennent acteurs d'une organisation du vivre-ensemble, en définissant progressivement la forêt comme bien commun. Ces différentes associations d'usagers (chasseurs, vététistes, randonneurs, naturalistes, association de la forêt de Roumare) vont plus loin en créant l'association nature normande, qui regroupe 18 associations. Leur projet (« Tous en forêt », 2 juillet 2006), participe d'une forme de (re)conquête récréative de la forêt publique par les populations urbaines. Le sens et la place de la forêt urbaine change, et se traduit par une demande croissante et toujours plus diversifiée d'offres de services. Ainsi, une nature qui était une simple composante de l'espace est devenue une nature intégrée dans un territoire mise en valeur par une métropole pour les loisirs des habitants qui la composent.

- 76 Une demande ambivalente se dévoile, faite de rupture avec la ville (une immersion dans une anti-ville) et d'aménagement de la nature. Sitôt sortis de la ville, il faut pour les citadins « en créer une nouvelle », proche d'une aire aménagée, dégagée, balisée et facilement accessible en voiture (Fievet, 1980). D'une part, un imaginaire de « nature brute », de « nature naturelle »; et d'autre part, en pratique, c'est vers une reconstruction domestiquée et balisée, comparable au système de repérage proposé par la ville, que les individus se dirigent. Les forêts deviennent urbaines par les usages récréatifs qui s'en emparent, tout autant que par les politiques de communication et de marketing territorial qui commencent à les investir. Prise dans une dynamique de promotion compétitive, dans laquelle l'attractivité semble devenir le mot maître, une métropole prend progressivement conscience d'elle-même, et valorise sa ceinture verte comme un équipement à part entière de la ville.
- 77 On voit aussi que les natures ordinaires comme les territoires du quotidien constituent des terrains privilégiés pour observer les redéfinitions contemporaines de la nature, qui sont autant de marqueurs de la généralisation de notre condition urbaine. Les trames vertes et bleues traversent et façonnent les territoires de systèmes de villes qui tendent à s'étendre, s'intègrent à des usages qui changent et à des définitions du cadre de vie qui évoluent avec les attentes des populations devenues urbaines. Différenciés à partir du niveau de consensus qui les définit dans leur fonction récréative et, d'autre part, à partir de leur emplacement vis-à-vis des zones résidentielles ou d'activité, les nouveaux territoires du loisir dévoilent des médiations naturelles et territoriales originales.
- 78 En conséquence, les loisirs des urbains ne doivent pas seulement être considérés à partir des demandes d'évasion dans la nature auxquels ils répondent, mais aussi à partir des médiations territoriales auxquels ils participent, qu'elles relèvent de l'équipement de la nature, de son détournement, de sa redéfinition (dispute) ou de son braconnage. Les pratiques de loisir recomposent les partages de la nature, mais aussi l'horizon de leur définition. Ce que font les publics dans la nature interroge, par effet de retour, la manière dont les politiques publiques, qui trouvent aujourd'hui dans l'idée régulatrice de développement durable un horizon de sens et une forme de gouvernance, s'emparent de ces médiations territoriales. Ces territoires relèvent de niveaux de consensus d'une part, et de niveaux d'intervention des pouvoirs publics d'autre part qui les donnent à observer sous un jour nouveau.
- 79 Il existe actuellement des politiques publiques actives, qui pensent et agissent fortement sur les espaces naturels urbains et périurbains dans leur dimension récréative. Les forêts urbaines s'apparentent ici à des équipements de la ville, à des « dispositifs de nature », qui constituent de fait des milieux jardinés, construits et gérés avec les collectivités, pour les besoins des habitants des villes. Ils s'inscrivent dans un idéal de gestion dynamique de l'environnement. Ces dispositifs reposent le plus souvent sur trois types d'outils de gouvernance territoriale : des plans stratégiques d'aménagement, des dispositifs fiscaux permettant d'accéder à la maîtrise du foncier, et des plans de gestion globaux. Ces dispositifs de nature apparaissent à la fois comme des mesures compensatoires (face à la destruction ou à la confiscation de la nature), arrachées par des collectifs contestataires, et comme des alternatives aux simples mesures de protection, qui tendent à s'empiler sans définir une vision d'ensemble, à sanctifier (sanctuariser) sans être pleinement satisfaisantes, et à ne plus pouvoir être discutées. Dans la gestion à long terme des écosystèmes, ces dispositifs exigent des

acteurs qu'ils s'interrogent sur les natures qu'ils désirent construire, sur les jeux d'acteurs que ces problèmes publics mobilisent, mais aussi sur leurs dimensions symboliques, leur coût économique etc.

- 80 On voit aussi qu'il existe, par contraste, des natures sur lesquelles les pouvoirs publics n'interviennent encore que très peu, tout au moins dans leur dimension récréative : on peut qualifier ces natures urbaines ou périurbaines d'abandonnées, dans la mesure où les usagers y sont livrés à eux-mêmes. Les forêts gagnent, à proximité des villes, des parcelles autrefois entretenues (prairies par exemple), sans constituer pour autant des « milieux » naturels accessibles ou valorisés. L'exploitation privée de la forêt, majoritaire et morcelée en France, ne se soucie pas d'accueillir des publics citadins en demande de nature. Un potentiel de développement existe pourtant, qui s'exprime avec les parcs d'accrobranche, les formes diverses d'abris de loisir (campings dans ou sous les arbres) et qui pourrait s'inscrire dans l'élan symbolique et la relecture contemporaine du patrimoine naturel local qu'impulsent les territoires. Derrière les loisirs différenciés de nos contemporains, des inégalités écologiques se dévoilent, qui contiennent les germes des contestations à venir, et appellent peut-être de nouvelles formes de gouvernance.

Remerciements

- 81 Nous tenons à remercier l'Office National et des Forêts (ONF) et le service environnement de la Métropole Rouen Normandie (MRN) qui nous ont gracieusement fourni leurs enquêtes par questionnaire, ainsi que d'autres documents d'acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Arnould, P. et É. Glon, 2006, Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord, *Annales de Géographie*, 115, pp. 227-238.

Arnould, P., Y.-F. Le Lay, C. Dodane et I. Méliani, 2011, La nature en ville : l'improbable biodiversité, *Géographie, Économie, Société*, 13(1), pp. 45-68.

Arnould, P. et V. Piveteau, 1999, Un patrimoine soumis aux pressions des activités humaines, Dans Piveteau Vincent, *Les Espaces boisés en France : bilan environnemental*, Paris, Frison-Roche.

Beck, R., 2009, La promenade urbaine au XIXe siècle, *Annales de Bretagne et Des Pays de l'Ouest*, 2(2009).

Berque, A., 2000, *Écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.

Bille, J.-C. et C. Iborra, 1997, Résultats de la phase d'enquête in situ de l'étude sur la fréquentation des forêts de la région rouennaise, Rouen, Office national des forêts.

Bloch, A. 1991. Les forêts péri-urbaines de Strasbourg ou la reconstruction d'un décor naturel (1851-1988), In *École normale supérieure de Fontenay Saint Cloud (Ed.)*, Biget, J.-L., Boissière, J.,

- et Hervé, J.-C., *Le Bois et la ville du moyen âge au XXe siècle* (pp. 109–122), Fontenay-aux-Roses, École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud.
- Borraz, O., 2012, « Chapitre 3 : Les normes. Instruments dépolitisés de l'action publique », dans Lascoumes P. et Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, pp. 123–161, Paris, Presses de science po.
- Boutefeu, B., 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*. Lyon, Thèse de doctorat en Géographie publiée.
- Brunet, R., Ferras et H. Théry, , 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, Reclus.
- Chalvet, M., 2011, *Une histoire de la forêt*, Paris, Seuil.
- Chauveau, A., 1827, *Code forestier*, Paris, Pichon-Béchet.
- Clanché, F. et O. Rascol, , 2011, *Le découpage en unités urbaines de 2010*, Insee Première, 1364.
- Dehez, J., 2012, *L'ouverture des forêts au public : un service récréatif*, Versailles : Quae.
- Dewey, J. 2002, *Le public et ses problèmes* (1927 première édition), Paris, Farrago.
- Di Méo, G. 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan.
- Di Méo, G., 2001, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan université.
- Dumazedier, J., 1962, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil.
- Dumazedier, J. 1988. *Révolution culturelle du temps libre : 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Engkvist, R., 2010, *Le "réseau vert" de la région de Stockholm, ou les failles de la gouvernance supra-urbaine*, dans : Dumont, M. (dir.) et E. Hellier, (Dir.), 2010, *Les nouvelles périphéries urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Esping-Andersen, G., 1999, *Les trois mondes de l'État-providence essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Féménias, D., 2015, *Médiations sportives, repères d'époques : des poétiques aux politiques*, Rouen, habilitation à diriger des recherches, non publiée.
- Féménias, D., B. Évrard et O. Sirost, , 2012, *Les loisirs sportifs dans l'estuaire de la Seine : natures périurbaines et cadre de vie*. *Loisir et Société*, Volume 34(1).
- Forestier, J.-C.-N., 1906, *Grandes villes et systèmes de parcs forestiers*, Paris, Thèse de doctorat en urbanisme non publiée.
- Foret, F., 2008, *Le drapeau, corps manquant de la communauté politique ? Un objet-concept à penser dans sa matérialité*. Dans Foret F., *Légitimer l'Europe : pouvoir et symbolique à l'ère de la gouvernance* (pp. 1–42), Paris, Les Presses de Sciences Po.
- FPC Marketing direct et relationnel, 2014, *Enquête quantitative sur les forêts de l'agglomération rouennaise*. Rouen, Métropole Rouen Normandie (MRN).
- Frémont, A., 1999, *La région : Espace vécu*. Paris, Flammarion.
- Gauthier, M. et A. Mévellec, , 2010, *La ceinture de verdure de la capitale nationale du Canada : une frange périurbaine en transformation*, dans Dumont, M. (dir.) et E. Hellier (Dir.), 2010, *Les nouvelles périphéries urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

- Glou, É., 2006, Wilderness et forêts au Canada. Quelques aspects d'une relation homme/nature très ambivalente, *Annales de Géographie*, 649, pp. 239–258.
- Goffman, E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit.
- Granet, A.-M. et M. Dobré, 2009, Les citadins et la forêt en France. *Revue Forestière Française*, 1999(5), pp. 521–534.
- Guermond, Y. et F. J. Gay, 2008, *Rouen, la métropole oubliée ?* Paris, l'Harmattan.
- Guermond, Y. et Groupement d'intérêt public RECLUS, 1993, *La Haute-Normandie sur deux horizons*, Montpellier, RECLUS ; la Documentation française.
- Habermas, J., 1986, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- Hirschman, A. O., 2011, *Exit, voice, loyalty : défection et prise de parole*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Institut français de l'environnement (IFEN), 1999, *Les Espaces boisés en France : bilan environnemental*, Paris, IFEN.
- Inventaire forestier national (IFN), 2006, *Un cinquième de la forêt française sous influence urbaine (Vol. 11)*, Paris, Inventaire Forestier National.
- Jorgensen, E., 1974, *Towards an urban forestry concept*. In *Proceedings of the 10th Commonwealth Forestry Conference*, Ottawa, Forestry Service.
- Kalaora, B., 1993, *Le musée vert, radiographie du loisir en forêt*, Paris, L'Harmattan.
- Kaplan, S., 1995, *The urban forest as a source of psychological well-being*, Dans Bradley G., *Urban Forest Landscapes : Integrating Multidisciplinary Perspectives*, Seattle, University of Washington Press, pp. 101–108.
- Lafitte, J.-J., 1999, *Sondage d'opinion sur les forêts périurbaines*, *Revue Forestière Française*, 45(4), 483–492.
- Lascoumes, P. et P. Le Galès, 2012, *Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat*, dans : Lascoumes P. et P. Le Galès, *Gouverner par les instruments*, pp. 357–369, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lazzarotti, O., 1995, *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*, Paris, Harmattan.
- Lévy, J. et M. Lussault, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Mika Research, 2010, *Enquête quantitative sur les forêts de l'agglomération rouennaise*, Rouen, CREA.
- Moigneux, T., 2005, *Gérer les forêts périurbaines*, Paris, Office national des forêts.
- Morin, G.-A., 2010, *La continuité de la gestion des forêts françaises de l'ancien régime à nos jours, ou comment l'État a-t-il pris en compte le long terme*, *Revue Française D'administration Publique*, 134(2), 233.
- Navarre, F. et M.-P. Rousseau, 2013, *Typologie socio-économique et capacité fiscal-financière d'intercommunalités urbaines. Vers une lecture d'enjeux territoriaux diversifiés*, *Géographie, Économie, Société*, 15(3), pp. 239–266.
- Nora, P., 1984, *Les Lieux de la Mémoire*, Paris, Gallimard.

Papillon, P., 2014, Les forêts périurbaines : des espaces récréatifs à la fonction prophylactique : le cas des aires urbaines d'Alençon, de Blois et du Mans, Le Mans, Thèse de doctorat en Géographie, non publiée.

Pican, A., 1996, Les migrations résidentielles : de l'exode rural au retour à la campagne. dans Brocard M., et Leveque L. (dir.), Atlas de l'estuaire de la seine, pp. 52-53, Rouen, Publication des universités de Rouen et du Havre (PURH).

Rautiainen, A., I. Wernick, P. E. Waggoner, J. H. Ausubel et P. E. Kauppi, 2011, A national and international analysis of changing forest density, PLoS ONE, 6(5), 1-7.

Revel, M., 2007, Le débat public : une expérience française de démocratie participative, Paris, La Découverte.

Ripoll, F., 2005, S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ?, Norois, (195), pp. 29-42.

Ripoll, F., 2008, Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine, Espaces et Sociétés, 134(3), 83.

Rulleau, B., J. Dehez et P. Point, 2010, Une approche multi-attributs de la demande de loisirs sur les espaces naturels : l'exemple de la forêt publique, Revue Française D'économie, 25(1), pp. 175-211.

Subra, P., 2008, L'aménagement, une question géopolitique !, Hérodote, 130, 222.

Thomsin, L., 2001, Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé, Ruralia, 9(9), 14.

TNS SOFRES, 2006, Enquête quantitative sur les forêts de l'agglomération Rouennaise. Rouen, Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR).

Torre, A., O. Aznar, M. Bonin, A. Caron, E. Chia, M. Galman, C. Lefranc, R. Melot, M. Guérin, P. Jeanneaux, J.C. Paoli, M.I. Salazar., P. Thinon et T. Kirat, 2006, Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. Revue d'Économie Régionale et Urbaine, août(3), pp. 415- 453

Viard, J., 2006, Éloge de la mobilité : essai sur le capital temps libre et la valeur travail, Paris, L'Aube.

Viard J., F. Poitier et J. Urbain, 2002, La France des temps libres et des vacances, Paris, L'Aube/DATAR.

NOTES

1. Dans son acception commune dans le contexte français, la forêt est entendue comme une vaste étendue couverte d'arbres. Elle peut se situer en milieu rural, périurbain et même urbain.

2. Cette mare est située en forêt domaniale de Roumare : une des trois grandes forêts domaniales qui composent la ceinture verte de l'agglomération rouennaise.

3. De Haute-Normandie

4. De Haute-Normandie

5. Communauté Rouen - Elbeuf - Austreberthe (CREA), devenue Métropole Rouen Normandie en 2015.

6. À titre de comparaison, le Canada est le troisième pays le plus boisés au monde la forêt représente 40% du territoire canadien, et 94% de la forêt est publique au Canada. Aux États-Unis d'Amérique un tiers de la forêt est sous le contrôle de l'État (wilderness), et les deux autres tiers sont des surfaces soumises à l'exploitation forestière, appelées timberland (Rautiainen et al., 2011).

7. loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt

8. urban forestry

9. "A specialized branch of forestry and has as its objectives the cultivation and management of trees for their present and potential contribution to the physiological, sociological and economic well-being of urban society. These contributions include the over-all ameliorating effect of trees on their environment, as well as their recreational and general amenity value."(Jorgensen, 1974).

10. Par le terme d'agglomération, de ville ou de métropole on désignera ce territoire communautaire qui s'est appelé successivement : le district de l'agglomération rouennaise (ou « l'Agglo », de 1995 à 2000), la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (la CAR, de 2000 à 2010), la Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (la CREA, de 2010 à 2014) et enfin depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie (MRN).

11. En 2007, en France, seul 130 labélisations sont recensées comme « ville ou pays d'art et d'histoire »

12. L'enquête 2002 est réalisée en forêt (n=878), l'enquête 2005 (n=168) se concentre sur le parc animalier de Roumare après qu'il ait été restructuré. Les enquêtes suivantes : 2006 (n=1573), 2010 (n=1503) et 2014 (1500), sont des enquêtes téléphoniques réalisées selon la méthode des quotas (âge, sexe, PCS et commune de résidence) et réalisées par des organismes de sondage.

13. Entretien avec la présidente de l'association de la Forêt de Roumare réalisé à son domicile le 16 septembre 2014.

14. Fabre J., Fany- la petite Biche, sera heureuse, *Paris Normandie*, 20 octobre 1966.

15. Inconnu. (1985). Les normands aiment de plus en plus la nature - 200.000 promeneurs chaque année en forêt de Roumare. *Paris Normandie*. 20 novembre 1985.

16. Inconnu. (1999). Il faut sauver le parc. *Liberté Dimanche*. 7 novembre 1999.

17. Entretien avec la présidente de l'association de la Forêt de Roumare réalisé à son domicile le 16 septembre 2014.

18. Entretien avec la présidente de l'association de la Forêt de Roumare réalisé à son domicile le 16 septembre 2014.

19. Entretien avec la présidente de l'association de la Forêt de Roumare réalisé à son domicile le 16 septembre 2014.

20. La mission de CARDERE est d'agir pour le développement de l'éducation à la biodiversité, à l'environnement et au développement durable, en valorisant les ressources du patrimoine naturel régional et de l'environnement urbain, afin de contribuer à la diffusion d'une culture éco-citoyenne. <http://www.cardere.org/cardere.php?c=56&z=1> page consultée le 15 mai 2015.

21. Entretien avec la présidente de l'association de la Forêt de Roumare réalisé à son domicile le 16 septembre 2014.

22. Entretien avec la présidente de l'association de la Forêt de Roumare réalisé à son domicile le 16 septembre 2014.

23. Facebook, tweeter, etc.

24. La Fondation agit notamment à travers des aides aux refuges, des sauvetages d'animaux, etc.

25. Le but de ce label est de certifier l'accessibilité des sites et des équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps.

26. Canu, S. (2002). Après la pluie, le beau temps. *Liberté Dimanche*. 5 juin 2002

27. Un homme, 41 ans, Chef du service environnement de la Métropole Rouen Normandie, le 27 octobre 2014.

28. Circulaire n ° 2001-3004 du 15 / 02 / 01 relative à la Charte de territoire forestier.

29. « Le label Forêt d'Exception distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées. ». http://www.onf.fr/gestion_durable/++oid++168d/@@display_media.html, page consultée le 15 mai 2015. Les forêts rouennaises ont obtenu ce label le 2 juin 2015.

30. Kotb Jane, Maisons du bois pour valoriser la forêt, *Paris Normandie*, 4 février 2003

31. Entretien avec le chef du service environnement de la Métropole Rouen Normandie, le 27 octobre 2014.
32. J.H., La forêt sauvée par les animaux, *Paris Normandie*, 24 février 2004.
33. loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt
-

RÉSUMÉS

À travers l'étude d'un conflit autour de la fermeture d'un parc animalier puis des concertations qui ont suivi, cette contribution propose d'interroger les médiations territoriales originales qui se créent et transforment la forêt en équipement de la ville. Pour répondre à cette interrogation, nous mobilisons un corpus qui croise observations de terrain et participantes, des documents produits dans le cadre de chartes, des repères quantifiés et des enquêtes qualitatives et des articles de presse qui retracent l'histoire du conflit. Nous étudions d'abord le parc dans son contexte spatial à savoir sa situation dans un des estuaires les plus anthropisés d'Europe et dans une métropole qui souffre d'une image négative liée notamment au poids de son industrie. Nous décrivons ensuite l'histoire du parc animalier pour comprendre les fondements du conflit. Face à la menace de fermeture, un comité d'usagers se crée et réussit à mobiliser, fédérer, rendre visible au travers des médias et finalement à placer le parc sur l'agenda politique. Finalement, les élus locaux se saisissent de cette opportunité pour mener une politique forestière à l'échelle de la métropole. La forêt devient alors un équipement de la ville.

Throughout the investigation of a conflict emerging from definitive closure of a wildlife park, the present study focus on local territorial mediations and their capacity to transform forest into city equipment. This study is based on fields and participant observations, territorial forest charters, quantitative surveys, qualitative interviews as well as local press articles. The wildlife park has been analysed in its spatial context, including one of the most human-made environment estuary in Europe as well as a metropolis suffering from its industrial past. The history of the wildlife park will then be traced to emphasise this conflicting situation. To solve this situation, a committee made up of regular park's visitors has been created. The committee has succeeded in bringing people together, making this conflicting situation the focus of media attention and have finally helped the park to be considered as a political priority. The local elected officials have taken on this opportunity to lead a forest policy, now making the forest a metropolis' equipment service.

INDEX

Mots-clés : médiations territoriales, gouvernance territoriale, nature, loisirs sportifs, métropolisation, parc animalier, équipement de la ville

Keywords : territorial mediation, territorial governance, nature, outdoor recreation, metropolization, Wildlife Park, city equipment

AUTEURS

ROMAIN LEPILLÉ

Centre d'études des transformations des activités physiques et sportives (CETAPS - EA 3832),
Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES - UMR 6266),
Université de Rouen, Normandie Université, Sciences appliquées à l'Environnement (SCALE - FED
4116), France, courriel : Romain.lepille1@univ-rouen.fr

BARBARA EVRARD

Centre d'études des transformations des activités physiques et sportives (CETAPS - EA 3832),
Université de Rouen, Normandie Université, Sciences appliquées à l'environnement (SCALE - FED
4116), France, courriel : barbara.evrard@univ-rouen.fr

MICHEL BUSSI

Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES - UMR 6266),
Université de Rouen, Normandie Université, Sciences appliquées à l'environnement (SCALE - FED
4116), France, courriel : michel.bussi@univ-rouen.fr

DAMIEN FEMENIAS

Centre d'études des transformations des activités physiques et sportives (CETAPS - EA 3832),
Université de Rouen, Normandie Université, Sciences appliquées à l'environnement (SCALE - FED
4116), France, courriel : damien.femenias@univ-rouen.fr